

Définition des termes comptables

 Différence entre recette et règlement :

Pour DrSanté une recette est un élément comptable sur lequel on peut rattacher un ou plusieurs paiements. A chaque mouvement financier rentrant (paiement) correspond un règlement.

Une **recette** est générée automatiquement après chaque création de FSE et FSP.

Pour créer une recette manuellement, vous pouvez créer une "recette hors FSE" via le dossier de consultation ou via le module Comptabilité > menu "Recettes" > bouton "Ajouter une recette".

Un **règlement** est créé après avoir saisi le montant de l'argent reçu en temps réel (rentrée d'argent) via le bouton "Règlement" présent après l'enregistrement de la recette hors FSE ou de la FSP, après la validation du formatage de la FSE. Il peut y avoir plusieurs règlements pour une recette.

Paiement multiple : si vous saisissez un règlement supérieur au montant de la facture, il vous est possible d'associer ce paiement à d'autres factures du patient.

Recette soldée : Une recette aura un état "soldé" si vous enregistrez un règlement total.

Recette non soldée : Une recette non soldée sous-entend qu'il n'y a pas eu de règlement ou que le règlement était partiel (de ce fait, il y a encore un restant dû).

Impayés : correspondent aux recettes en attente de règlement, complète ou partielle (les recettes qui ont encore un restant dû).

Solder une facture sous-entend solder le restant dû de la facture. Le reste du règlement est inscrit en "pertes" (bouton "Voir pertes et profits" du menu "Règlements" de la Comptabilité).

Vous pouvez utiliser le bouton "Solder" à plusieurs endroits :

-après création d'un élément, en saisie de règlement.

-via la liste des recettes non soldées > ouvrir la recette > bouton "Règlement" > bouton "Solder"

-via le menu "Impayés" du module Comptabilité > pictogramme "€" > bouton "Solder"

Contrepassation : elle consiste à annuler le règlement initial par la création d'un règlement négatif du même montant puis par la remise en impayée de la facture associée.

Le bouton "Contre-passation" se trouve dans le détail du règlement.

Exemple : Un chèque remis en banque vous revient en impayé. La recette a actuellement un état soldé, le fait de contrepasser le règlement ajoutera une ligne en négatif dans les règlements :

24/11/2015	Chèque	-45,73 €	0,00 €	0,00 €	Arthur Essai	Consultation ARTHUR ESSAI - Contre-passation
24/11/2015	Chèque	45,73 €	0,00 €	0,00 €	Arthur Essai	Consultation ARTHUR ESSAI

De ce fait la recette repasse en non soldée. Si vous contrepassiez un règlement partiel, vous retrouvez le restant dû dans les impayés.

Contrôle des ventilations : Le bouton "Contrôle des ventilations" se trouve dans le menu "Règlements" de la Comptabilité. Ce contrôle permet de rechercher tous les règlements saisis qui n'ont pas été affectés à une facture.

Pertes et profits : Pour les pertes, cf. "Solder une facture".

Attention, si vous enregistrez un trop perçu (profit), vous ne pourrez pas le réutiliser par la suite (contrairement à l'avoir).

Avoir : Vous pouvez créer un avoir lorsque vous devez de l'argent à un patient via le bouton "Ajouter un avoir" du menu "Avoirs" de la Comptabilité. Après vous pourrez l'utiliser en déduction en saisie de règlement (FSE, FSP, recette hors FSE).

Cas particuliers : un avoir sera généré si vous supprimez une FSE (cela permet au logiciel d'annuler la recette qui avait un état non soldé).

Un avoir pourra être généré si vous saisissez un règlement supérieur à la facture (dans ce cas, soit vous créez un avoir, soit vous enregistrez définitivement le trop perçu en Profit).

Rapprochement (tiers-payant) : Le menu "Rapprochement" du module Comptabilité permet de rapprocher les remboursements de la caisse ("retours Noemie") avec vos impayés.

Il est possible d'annuler un rapprochement via la Comptabilité > menu Règlements > "Uniquement Noemie" > bouton Détail > Annuler rapprochement.

Remise en banque : permet de générer une remise de chèques ou d'espèces pour votre banque. Cette fonction est disponible dans le module Comptabilité > "Remise chèques/espèces/CB".

Vous pouvez consulter vos remises sur une période via le menu "Historique des remises".

Export comptable : L'export des journaux permet par la suite d'importer les écritures dans un logiciel comptable (EBP Compta, Ciel Compta, BNC Express).

Pour que les recettes puissent être exportées et/ou clôturées, il faut que les règlements associés aient été remis en banque au préalable.

Clôture comptable : La clôture comptable vous sera demandée après l'export comptable. Après une clôture, il n'est plus possible de modifier/supprimer les éléments comptables de la période choisie.